

CONTRAT GLOBAL LOING AMONT
COMPTE-RENDU DU COMITE DE PILOTAGE DU 19 DECEMBRE 2013

Présents : M. HEBERT et M. TOUZAC (Agence de l'eau Seine-Normandie), M. ARDUIN (Communauté de communes de la région de Charny), M. SALAMOLARD (Communauté de communes Cœur de Puisaye), M. MOREAU (Communauté de communes des Côteaux de la Chanteraine), M. MORIZOT (Communauté de communes de Forterre), M. MASSE (Communauté de communes des Portes de Puisaye-Forterre), M. LETOURNEAU (Direction Départementale des Territoires de l'Yonne), M. GARREC (Fédération de pêche de l'Yonne), Melle GARRIGUES et M. SEMENCE (Institution pour l'Entretien des Rivières), M. PRISOT (SIAEP de la région de Bléneau), M. BEULIN et M. GONIN (SIAEP de la région de Charny), M. CHATON, M. PREVOST et Melle DOUANE (Fédération des eaux Puisaye-Forterre), M. NICOT (Voies Navigables de France).

Absents excusés : Syndicat de pays Puisaye-Forterre, DREAL Bourgogne, SEDARB, Yonne Nature Environnement, Commune de Saint-Fargeau, Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne, Conseil régional de Bourgogne, Chambre d'agriculture de l'Yonne, Chambre de Commerce et d'Industrie, ONEMA, SIAEP de Treigny, Chambre des Métiers et de l'Artisanat.

Absents : Commune de Saint-Martin-des-Champs, Conseil général de l'Yonne, Préfecture de l'Yonne, FREDON Bourgogne, SIAEP de la Forterre, Agence Régionale de Santé.

Ordre du jour

1. Présentation de l'état des lieux – diagnostic du territoire
2. Objectifs de travail 2014
3. Délégation de la maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la compétence « milieux aquatiques »

La séance est ouverte par M.CHATON à 14h45 qui présente l'ordre du jour et rappelle le contexte de cette réunion auquel s'ensuit un tour de table.

Contenu du contrat global

Une première intervention de M.TOUZAC permet de rappeler le contenu du contrat global et de préciser que les actions qui seront inscrites au contrat le seront en fonction de leur impact sur le milieu. M.ARDUIIN remarque qu'il pourrait être pertinent de lister toutes les actions envisageables même si elles ne pourront être toutes mises en œuvre dans un souci de transmission durable des informations. M.HEBERT répond que l'on ne peut pas inscrire toutes les actions envisageables au contrat car elles ne pourront pas toutes être financées et que le bilan du contrat en termes de réalisation risquerait de ne pas être positif.

Bilan d'activité 2013

Le bilan d'activité de l'année 2013 est dressé par Melle DOUANE. Cette année a été essentiellement consacrée à la réalisation de l'état des lieux-diagnostic de territoire prévu dans la phase d'élaboration de tout contrat global.

Etat des masses d'eau

Après un bref rappel du territoire et de la richesse patrimoniale du bassin versant d'étude, un état des lieux qualitatif et quantitatif des masses d'eau superficielles et souterraines est présenté. M.ARDUIN remarque qu'il faudrait présenter une carte de la qualité chimique des masses d'eau superficielles sans les HAP pour limiter le déclassement occasionné par ce paramètre de quasi toutes les masses d'eau. Il demande également si la présence de produits médicamenteux est prise en compte dans l'évaluation de la qualité ce à quoi M.HEBERT répond que non.

Diagnostic de la qualité physique des cours d'eau

Melle DOUANE présente ensuite les éléments du diagnostic de terrain réalisé par l'Institution pour l'Entretien des Rivières et la Fédération des eaux Puisaye-Forterre au cours de l'été 2013 ainsi que les résultats analytiques qui en sont tirés. Environ 300 kms de cours d'eau ont été parcourus et les paramètres concernant la qualité physique du milieu tels que la fonctionnalité du lit mineur, l'état des berges et de la ripisylve, l'occupation des sols en lit majeur, les zones de piétinement bovin, les plans d'eau et les ouvrages hydrauliques relevés. Des remarques sont formulées de la part de M.MORIZOT qui demande s'il existe une réglementation quant au piétinement bovin. Suite à une réponse négative, ce dernier demande s'il existe au minimum des recommandations. Melle GARRIGUES répond qu'il existe effectivement des fiches techniques sur les « bonnes pratiques » en cours d'eau qui pourront tout à fait être transmises aux personnes intéressées. M.GARREC ajoute que des abreuvoirs ont déjà été aménagés sur le ru de Maurepas. Ces abreuvoirs ont été réalisés suite à la signature d'une convention entre les riverains et la préfecture.

Des questionnements sont ensuite formulés au sujet de l'état des berges et notamment de leur pente qui est relevée comme étant majoritairement forte sur l'ensemble des cours d'eau prospectés. La pente des berges est liée à l'érodabilité de celles-ci ; caractère induit notamment par la vitesse et l'orientation des écoulements mais également par la couverture végétale des berges. En effet, la ripisylve, grâce au réseau racinaire qu'elle développe, permet le maintien des matériaux et la stabilisation des berges.

Concernant la méthodologie utilisée pour le diagnostic de terrain, M.LETOURNEAU indique qu'il serait pertinent d'approfondir celui-ci concernant l'aspect agricole en s'appuyant notamment sur les données du registre parcellaire graphique.

Par ailleurs, au sujet du repérage des zones humides présenté en carte 18 de l'atlas cartographique, il est précisé que cet inventaire est bien en dessous de la réalité. Melle DOUANE ajoute qu'il s'agit des zones à dominante humide relevées par photos aériennes sur l'ensemble du bassin Seine-Normandie. Il serait donc intéressant de compléter ce relevé par un inventaire de terrain plus précis à l'échelle du territoire d'étude ou de sous-bassins.

Usages et pressions sur la ressource en eau

Les différents usages et pressions relevés sur le territoire sont abordés par Melle DOUANE. Il s'agit de l'assainissement collectif et non collectif, de l'alimentation en eau potable, de l'agriculture, de l'industrie et de l'artisanat, de l'entretien et de l'aménagement des cours d'eau.

Au sujet de l'alimentation en eau potable, M.MORIZOT demande si, concernant le forage du Gué de Leugny classé comme prioritaire par le SDAGE, une étude de BAC est nécessaire. M.HEBERT répond que, compte-tenu qu'il s'agit d'un captage en nappe captive protégée naturellement car profonde, l'étude de BAC n'est pas nécessaire mais il faudra au minimum engager une étude hydrogéologique dans le cadre de la révision du PPC.

Enjeux du territoire et orientations des actions

Melle DOUANE présente ensuite les futures orientations relevant des enjeux du territoire mis en avant par le diagnostic. Concernant l'acquisition des connaissances, M.HEBERT remarque que les connaissances sont moindres sur les petits cours d'eau car, même s'ils possèdent des stations de mesures, leur fréquence de surveillance est moins élevée que ces les cours d'eau principaux.

Echéance pour l'élaboration du programme d'actions

M.TOUZAC intervient afin de préciser les échéances 2014 en ce qui concerne l'élaboration du contrat. Il rappelle que la phase d'élaboration du contrat en 2014 se déroulera en deux étapes :

- il s'agit dans un premier temps d'identifier les enjeux du territoire pour démontrer l'intérêt de réaliser un contrat ;
- la deuxième phase consiste à préciser les actions à inscrire au contrat.

Le programme d'actions devra donc être soumis puis validé au cours de commissions de l'Agence de l'eau, l'échéance de la première évaluation étant le mois de juin. La seconde commission devrait se tenir environ 4 mois plus tard.

L'AESN s'engage à financer en priorité les actions relevant du Plan Territorial d'Actions Prioritaires Seine Amont 2013-2018 ; elle assure ainsi un engagement financier minimum qui pourra être réévalué à la hausse suivant les moyens.

Réunions techniques de concertation

Concernant la phase de concertation, la proposition de Melle DOUANE quant à l'organisation de réunions par sous bassin-versant et par thématique est alors discutée. Le découpage du territoire pourrait s'effectuer en 3 ou 4 zones, ce qui semble pertinent du point de vue du collège des collectivités afin que les personnes présentes aux réunions soient le plus impliquées possibles par les sujets abordés. Les réunions pourraient également être thématiques et aborderaient :

- les pollutions ponctuelles et l'assainissement ;
- les pollutions diffuses agricoles et la protection de captages ;
- l'entretien, la restauration et la mise en valeur des cours d'eau et zones humides ainsi que les ouvrages hydrauliques et la continuité écologique.

Les organismes compétents seraient conviés à ces réunions suivant la thématique afin d'y apporter leur soutien technique. D'un point de vue des acteurs locaux, il reste à définir quel serait le public invité (élus, représentants d'associations, population locale...). A l'issue de la définition du programme d'actions, une ou plusieurs réunions publiques seraient organisées. M. TOUZAC ajoute qu'il doit être prévu des journées d'information définies en tant qu'actions dans les contrats globaux.

Afin de diffuser sur le contrat global, il est également proposé de mettre à disposition les documents techniques produits sur les sites internet des communautés de communes.

Délégation de la compétence « milieux aquatiques » et maîtrise d'ouvrage

La Fédération des eaux Puisaye-Forterre a élargi ses compétences en 2010 afin de pouvoir prendre en charge l'élaboration du contrat global. A l'issue de la signature du contrat, elle se propose pour porter le contrat et mettre en œuvre les actions de celui-ci. Pour cela, la compétence communale de maîtrise d'ouvrage pour les milieux aquatiques devra donc lui être déléguée par chacune des 40 communes. Le Syndicat Mixte de Puisaye qui porte cette compétence pour 20 communes concernées par le contrat et ne souhaite plus l'exercer pourrait la transférer à la Fédération des eaux Puisaye Forterre. Les modalités de transfert restent à définir.

La séance est clôturée par M.CHATON à 16h30.